

DEMANDE DE SUBVENTION

Association de Saint-Roch

Les associations de la commune souhaitant bénéficier d'un soutien financier pour l'année 2027 sont invitées à compléter le dossier de demande de subvention et à fournir les pièces justificatives suivantes.

Pièces obligatoires à fournir au dossier :

Ces documents sont nécessaires à l'étude de votre dossier par le commissaire aux comptes nommé par la commune, qui les certifiera.

- ☐ Formulaire Cerfa n° 12156*06 - Demande de subvention(s)
- ☐ Compte rendu de la dernière assemblée générale annuelle
- ☐ Relevé d'identité bancaire (RIB)
- ☐ Bilan financier du dernier exercice clos
- ☐ Relevé de tous les comptes bancaires de l'association (dernier relevé de comptes chèque et comptes épargne, ouverts à la clôture de l'exercice)
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile à jour
- ☐ Contrat d'Engagement Républicain

En cas de création ou en cas de changement dans les statuts ou le règlement :

- ☐ Récépissé de déclaration de création ou de modification
- ☐ Statuts en vigueur de l'association
- ☐ Règlement intérieur, s'il existe

Date de limite de dépôt :

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés à la Mairie au plus tard le **vendredi 15 janvier 2027**.

Le secrétariat